PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Conditions sanitaires aux mouvements suite à la mise en place d'une zone régulée FCO3

ZI → ZI / ZR → ZR

Aucune

Foires ZR → ZR

Seuls les animaux détenus > 30 jours dans l'exploitation peuvent participer

ZI → ZR

Aucune

Perte du statut ZI

Dérogation possible :

Centre de rassemblement

Si animaux désinsectisés avant entrée en ZR et 48h max dans le CR

Mouvement interdit dans le cadre des manifestations

ZR → ZI

Désinsectisation des animaux 14 J min

+

désinsectisés avant le départ de la ZR

+

Début désinsectisation — 14 J min → PCR → 14 J max → Départ des animaux

Dérogations possibles selon destination en ZI :

- Retours d'estive et d'hivernage
  - *BOC* en estive < 1000m*
  - *BOC* en estive > 1000m et Ovins en hivernage*
- Abattoir
  - *Si transport direct et abattage dans les 24h suivant l'arrivée (15J pour les ovins issus puis détenus dans un bâtiment fermé ayant l'abattage comme destination exclusive)*
- Centre de rassemblement
  - Veaux < 70 J
    - *Si transport sans rupture de charge, bâtiment fermé et désinsectisé et 24h max dans le CR*
  - BOC* > 70 J — DDPP
    - *Si CR dans ou proche ZR, bâtiment fermé et désinsectisé OU PCR dans les 72h après arrivée*
- Atelier d'engraissement — DDPP
  - *Si BOC < 70 J, bâtiment fermé et désinsectisé*

X X

ZR → UE

Conditions exigibles pour la FCO 4-8 **mais** vaccins BTV3 non reconnus par la CE

Notamment :

Animaux > 90 J :

Désinsectisation
+
- vaccination BTV8 + PCR ciblée BTV3 négative OU
- PCR "globale" négative

Animaux < 90 J :

Désinsectisation
+
- issus de mère vaccinée BTV4 et BTV8 + PCR ciblée BTV 3 négative OU
- une vaccination BTV8 et BTV4 + une PCR ciblée BTV3 négative OU
- PCR "globale" négative.

Animaux > 90 J : ⊘

Animaux < 90 J :

Désinsectisation
+
- issus de mère vaccinée BTV4 et BTV8 + PCR ciblée BTV 3 négative OU
- une vaccination BTV8 et BTV4 + une PCR ciblée BTV3 négative OU
- PCR "globale" négative

** Bovins, Ovins, Caprins*

En vigueur au 06/09/2024